

**VENTE POPULAIRE
BOIS A EXPLOITER ET BOIS A FACONNER**

FORET COMMUNALE DE MACKENHEIM

**Vendredi 10 décembre 2021 à 19 heures
dans la salle de la M.J.C. de MACKENHEIM**

CONDITIONS DE LA VENTE

1. CLAUSES GENERALES DES VENTES DE BOIS AUX PARTICULIERS (annexées à la présente affiche)

2. CLAUSES FINANCIERES

Délais de paiement : Le paiement immédiat à la vente est demandé (chèque libellé au nom du Trésor Public) ou à défaut avant le 22/12/2021 à la Mairie. Le permis d'exploiter n'est remis qu'après le paiement.

Le prix de vente est un prix T.T.C.

3. CLAUSES PARTICULIERES

3.1. Travail dans les lots :

Les acquéreurs sont autorisés à travailler dans leurs lots dès réception du permis d'exploiter. Sauf restrictions spéciales figurant dans les clauses particulières du lot, **le travail en forêt et l'enlèvement des bois sont interdits :**

- ⇒ **Les dimanches et jours fériés.**
- ⇒ **Entre le coucher et le lever du soleil.**
- ⇒ **Les 08-15 et 29 janvier 2022 (battues aux sangliers).**

3.2. Impératif d'exploitation :

Tous les arbres marqués de la façon décrite aux clauses particulières devront être coupés. Aucun arbre non marqué, même sec ou à l'état de chablis, ne devra être exploité sauf disposition spéciale prévue aux clauses particulières.

La coupe des lierres et clématites est interdite sur tout autre arbre que ceux faisant partie des lots.

3.3. Délai d'exploitation et de vidange : 31 MARS 2022

Il ne sera pas accordé de prorogation de délai sauf exception dûment justifiée. Dans ce cas, la prorogation qui précisera l'échéance du délai supplémentaire octroyé sera établie par le Chef de Triage.

3.4. Eclaircies forêt communale de Mackenheim :

Lots 1 à 14 parcelle 4, lots 15 à 25 parcelle 5, lots 26 et 27 parcelle 4

Les lots sont délimités à la peinture orange ou rouge. Ils comprennent l'ensemble des arbres marqués au marteau et numérotés à la peinture, les cepées de noisetiers pointées à la couleur orange et les couronnes des arbres abattus. Les grumes plaquettées ne font pas partie des lots.

Les lots 26 et 27 comprennent l'ensemble du taillis de noisetier situé sous la peupleraie.

Incinération des rémanents facultative

Possibilité de faire du feu en respectant une distance minimale de 5 mètres de la régénération naturelle.

Quantités et qualité non garanties.

Pour tous les lots, le port des équipements de sécurité est fortement conseillé (pantalon de bûcheronnage, casque, gants..)

L'enlèvement des bois est interdit par temps humide ou par dégel.

Tableau lots Mackenheim

3.5. Renseignements supplémentaires :

Contactez : Agent ONF - Marckolsheim
MEYER Philippe
Maison Forestière du Kohlholz
Tél. : 03.88.92.57.80 ou 06.24.12.41.38.